Ligue Grand Est de JUDO et disciplines associées

JUDO tour été

GROUPE vyv

CAHIER DES CHARGES

Edition 2023

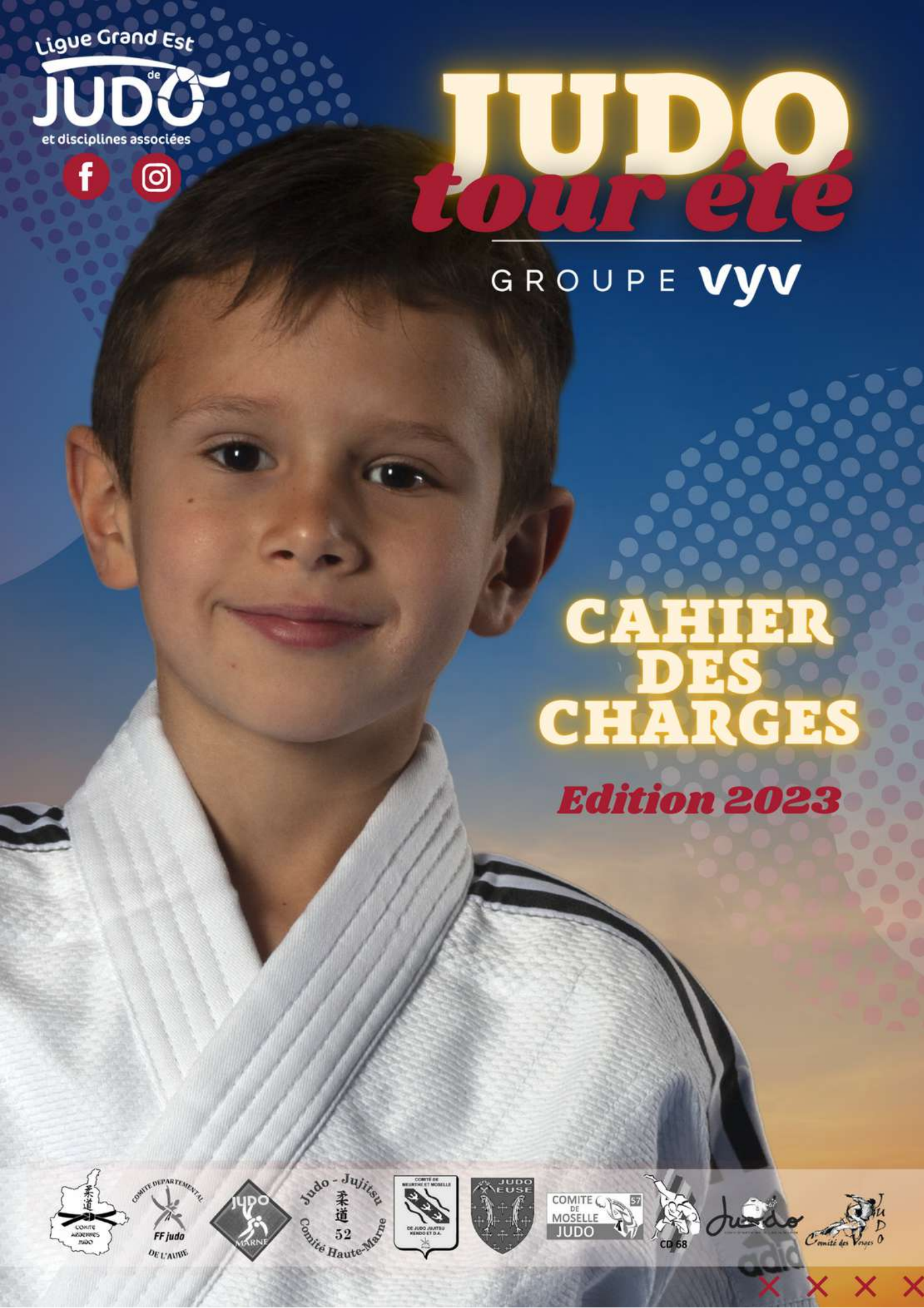

Sommaire

03 **Principe**

Description, Public concerné, Démarche

04 **Logistique**

Emplacement, Matériel de Ligue et Matériel du club, Déroulement d'une journée-type

07 **Communication**

Affiche, Esprit du Judo, Facebook, Instagram, Site internet de la ligue

08 **Informations sur le club**

Fiche à compléter et à renvoyer avant le 25 juin 2023

08 **Engagement**

09 **Convention de mise à disposition de véhicules**

Fiche à compléter et à renvoyer avant le 25 juin 2023

11 **Petits conseils**

12 **Mémo d'organisation**

Principe

--> Description

L'animation «Judo Tour Eté» est organisée par la Ligue Grand Est de Judo et se décline en étapes sur les territoires alsacien, champenois et lorrain durant la période estivale du 8 juillet au 27 août 2023.

L'objectif principal est de promouvoir la pratique du judo, du savoir chuter, de l'équilibre alimentaire en initiant des volontaires au cours d'une courte séance, environ 30 minutes, encadrée par un ou plusieurs professeurs diplômés, mis à disposition par le club qui accueille l'étape, sur un tatami positionné en extérieur.

Objectifs :

- accroître le nombre de licenciés
- initier les publics plus ou moins éloignés de la pratique,
- développer le sport santé bien-être,

Cette animation se fera donc en collaboration étroite avec la ligue et les responsables missionnés pour coordonner la mise en œuvre des étapes sur leur bassin respectif :

- bassin alsacien : Lenny ANDRES
- bassin champenois : Laurent PERONNE
- bassin lorrain : Yannick FOUSSE

--> Public concerné

L'accueil à une étape du "Judo Tour Eté" reste ouverte à tout public même si ce sont principalement les enfants qui sont visés.

Les participants doivent toutefois être âgés de 4 ans minimum.

Chaque participant repartira avec un diplôme, des goodies ainsi qu'une licence fédérale "Judo Eté" qui donne droit, jusqu'au 20 septembre 2023 à un accès gratuit à découvrir la pratique du judo dans un des clubs affiliés France Judo.

--> Démarche

Chaque organisateur souhaitant accueillir une étape du "Judo Tour Eté" peut candidater en remplissant ce cahier des charges qui précisera toutes les informations nécessaires (lieu, date d'accueil souhaitée, etc...).

Les dates proposées seront définies en accord avec la ligue en raison du calendrier par territoire et durant la période estivale du 8 juillet au 27 août 2023.

Aussi, les candidatures seront soumises à validation par la ligue.

La structure pourra toutefois être mise à la disposition des clubs avant et après cette période, mais il faudra impérativement que le club d'accueil soit en mesure de récupérer le matériel sur chaque bassin (aucun accompagnement possible par la ligue en dehors de la période identifiée).

Logistique

Préambule : Le matériel est fourni, en grande majorité, par la Ligue Grand Est de Judo.

--> Emplacement

Dans le cadre de l'organisation d'une étape du "Judo Tour Eté", priorité est donnée à l'emplacement qui se voudra à la fois convivial et fréquenté (parc,...) et qui pourra être utilisé sur une plage horaire à définir permettant de toucher un maximum de public. Ainsi, ces horaires pourront englober l'installation et la désinstallation de la session et, bien évidemment, la tenue des différents temps de pratique.

D'un point de vue technique, les lieux choisis doivent offrir une surface plate exploitable 15m sur 15m. Cet espace sera décliné en 2 parties :

- "les inscriptions"
- "l'espace d'activité" qui sera recouvert d'un tatami de 80m² bordé par une structure gonflable (10m sur 10m).

Le club organisateur devra s'assurer que toutes les dispositions et autorisations ont été prises au regard des autorisations préfectorales et locales en particulier dans le domaine de la sécurité.

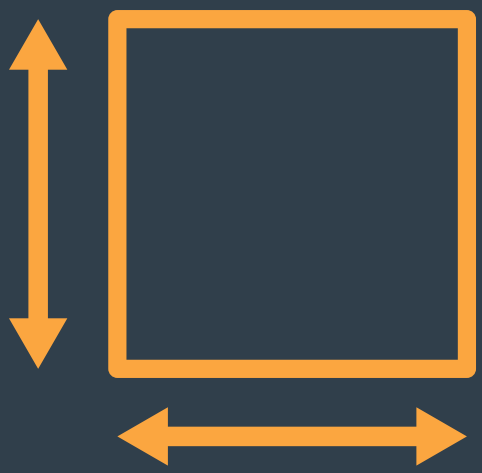

Dimensions
10m X 10m
et un dégagement de 2,5m pour l'arrivée d'air

PARC 10 x 10 Ø 70cm avec une entrée de 2m
BANDE VELCRO 2 x 2m sur l'entrée - 2 x 4m sur les cotés 5m sur le boudin du fond
Gonflable de protection
En toile PVC 650 gr assemblée par double coutures et classée au feu M2.
Avec gonfleur 1,5 CV - 220 Volts,
Avec Kit de réparation,
Avec Notice de sécurité et d'utilisation.
Couleurs : bleu roi et rouge.
Matériel neuf garanti un an.
Délai de fabrication 2 semaines

--> Matériel de la ligue

La Ligue Grand Est de Judo fournira le matériel technique, ainsi que les éléments promotionnels inhérents au "Judo Tour Eté" (oriflammes, banderoles et visuels).

Voici le listing complet du matériel mis à disposition pour chaque bassin :

- Véhicule Trafic 9 places avec :
  - 70 judogis de différentes tailles
  - Sono portable avec micro et pied
  - Kit de communication contenant des oriflammes et kakemonos des partenaires
  - Banderoles (Judo Tour Eté)
  - Fond de stand France Judo
  - Caisse contenant les pack Judo Eté : formulaires de licence, goodies et diplômes
- Remorque avec :
  - Structure gonflable avec son moteur (et son kit de réparation)
  - Surface de tatami de 81m² pour installer dans la structure gonflable (9m sur 9m)
  - Barnum de 3m sur 3m

--> Matériel du club d'accueil

En contrepartie, le club d'accueil devra fournir du matériel. Etant donné la gratuité de l'animation, il est demandé que les prestations et matériels suivants

soient mis à disposition à titre gratuit par le club d'accueil et/ou la commune :

- Bancs et chaises pour le confort du public (30 places) pour l'accueil et la saisie des licences sous le barnum fourni par la ligue
- 3 barrières Vauban pour sécuriser les alentours du moteur de la structure gonflable
- Alimentation électrique (220V, 16A) sur le lieu où se tiendra l'étape
- Pharmacie complète
- Caisse à outils avec marteau, pince multiprise, petites sardines, tendeurs, ficelle…
- 2 enrouleurs électriques
- Options recommandées :
  - Portant avec des cintres
  - Table pliante avec 2 chaises minimum

--> *Déroulement d'une journée-type*

Horaires	Actions
9h00	Arrivée du club sur le lieu de l'étape
9h00-9h30	Installation du dispositif
10h00-12h00	Séances d'animation ou démonstration de 30 minutes
12h00-13h30	Pause déjeuner
13h30-17h00	Séances d'animation ou démonstration de 30 minutes
17h00-17h30	Rangement du dispositif
18h00	Départ du club

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent parfaitement être adaptés en fonction :

- des manifestations se déroulant en simultané (par exemple, à Metz Plage, l'accès est fermé aux véhicules de 11h00 à 19h00).
- des disponibilités des centres de loisirs qui peuvent participer ou de la forte affluence du public

Communication

--> Affiche

Le visuel de l'affiche officielle du "Judo Tour Eté" n'est pas modifiable, il s'agit de l'identité de l'animation. Un QR Code permettra de renvoyer vers les dates et lieux de Judo Tour Eté.
Une version avec un espace sera dédié à la personnalisation afin que les organisateurs locaux puissent mettre la date et le lieu de l'évènement sera également disponible.

--> Esprit du Judo

A l'instar de l'édition précédente, deux visuels promotionnels créés par la ligue paraîtront dans le magazine l'Esprit du Judo.

--> Facebook

Une publication sera faite avant l'étape du "Judo Tour Eté" avec toutes les informations nécessaires (club, lieu exact, horaires...) pour en faire une promotion efficace.
Une sélection de photos, 20 environ, de la journée devra être transmise au secteur communication à Cécile MULLER (judotour@grandest-ffjudo.com) à l'issue de l'étape afin de réaliser la rédaction d'une publication sur Facebook, dès le lendemain de l'événement afin de mettre en avant cette animation. Il faudrait privilégier des photos valorisant l'endroit (parc etc...) et les pratiquants (sourires etc...).

--> Instagram

Les publications seront sensiblement les mêmes que pour Facebook. Un visuel sera élaboré pour présenter l'étape.
Cécile MULLER publiera quelques photos (cf. ci-dessus) le lendemain de l'étape.

--> Site internet de ligue

Toutes les informations relatives au Judo Tour Eté 2023 seront répertoriées sur le site de la ligue www.judograndest.fr :
- calendrier des étapes par bassin du 8 juillet au 27 août 2023.
- photos de l'étape

A retourner avant le 25 juin 2023

Informations sur le club

Une feuille par étape

Club de l'étape

club

Nom et Prénom(s) du Contact

Téléphone portable du Contact

E-Mail du Contact

Numéro du Club

Nom du Club

Réseaux sociaux et site

professeur

Nom et Prénom(s) du Professeur

Téléphone portable du Professeur

E-Mail du Professeur

N° Diplôme ou Carte Pro

Intitulé du Diplôme

Etape du "Judo Tour Eté"

Date

Lieu exact

Adresse

Code Postal

Ville

Horaires de l'étape

Contact de l'étape

Engagement

Je soussigné(e) _____._____ atteste que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts. En outre, je m'engage à ce que les points suivants soient respectés :

- Le club s'assurera que le professeur ci-dessus animera l'étape
- Des bénévoles du club seront présents tout au long de la journée (installation et rangement du dispositif "Judo Tour Eté", accueil des groupes, gestion des inscriptions, promotion du club).
- Tout point non respecté pourra entraîner l'annulation de l'étape.

Date

Nom, Fonction et Signature

A retourner avant le 25 juin 2023

Convention de mise à disposition de véhicules - Judo Tour Eté 2023 -

Renault Trafic GA-284-ZT // Renault Trafic GA-460-RM // Renault Trafic GA-462-RM

Il est convenu entre *d'une part*

La LGEJ, représentée par M. Jean-Louis DUVERGEY, président de la Ligue Grand Est de Judo, dont le siège est situé à la Maison régionale des sports 13 rue Jean Moulin 54510 Tomblaine,

Désignée ci-après comme « la LGEJ »

Et *d'autre part*

La structure _____

Représentée par sa/son président(e) _____

Dont le siège est situé _____

Désignée ci-après comme « l'utilisateur »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ART.1. La LGEJ met à disposition de l'utilisateur son(ses) véhicule(s), à savoir :

- ☐ Renault Trafic GA-284-ZT (9 places, permis B) Bassin Alsacien
- ☐ Renault Trafic GA-460-RM (9 places, permis B) Bassin Lorrain
- ☐ Renault Trafic GA-462-RM (9 places, permis B) Bassin Champenois

ART.2. La LGEJ met à disposition de l'utilisateur son(ses) véhicule(s) et les remorques lors du Judo Tour Eté qui se déroulera à compter du 8 juillet jusqu'au 27 août 2023.

ART.3. Les véhicules de la LGEJ sont mis à disposition des utilisateurs, comités départementaux et/ou associations, dans le cadre du Judo Tour Eté selon un calendrier préétabli.

ART.4. *La mise à disposition du/des véhicules est gratuite et gracieusement offerte par la LGEJ à l'utilisateur.*

ART.5. *L'utilisateur s'engage à faire le plein d'essence du véhicule avant la restitution de celui-ci à la LGEJ ou au club organisateur de l'étape suivante.*

ART.6. Le président de l'utilisateur assume toutes les responsabilités qui découlent de la mise à disposition du(des) véhicule(s), et qui lui incombent en tant que représentant moral de l'utilisateur :

- Pour tout dégât occasionné au(x) véhicule(s) et/ou aux remorques, sera facturée une franchise de 250€ à l'utilisateur. Le montant de la franchise est contractuellement prévu au contrat d'assurance conclu avec la MAIF par la LGEJ et couvre les sinistres et les dégâts sauf en cas de responsabilité pénale du conducteur. Le montant de la franchise peut être réévalué selon le contrat en vigueur conclu entre la LGEJ et son assureur au moment du sinistre. La LGEJ s'engage à avoir souscrit un contrat d'assurance pour son(ses) véhicule(s) et sa(ses) remorque(s);
- Pour le non-respect des consignes qu'il doit donner au conducteur;
- Pour le non-respect des consignes qu'il doit donner aux passagers..

A retourner avant le 25 juin 2023

Convention de mise à disposition de véhicules - Judo Tour Eté 2023 -

ART.7. Le président de l'utilisateur doit s'assurer que le conducteur n'a pas fait l'objet d'un retrait de permis ou de toute autre interdiction de conduire au moment du déplacement.

ART.8. Le conducteur assume toutes les responsabilités qui découlent de sa conduite et de son comportement au volant du véhicule, et assure le respect des règles de sécurité auprès des passagers. Tout sinistre dont il est la cause et/ou toute infraction au code de la route, engagent directement sa propre responsabilité, sauf pour ceux ou celles qui sont assuré(e)s par notre assurance MAIF.
En cas d'infraction au code de la route, la LGEJ transmettra l'avis de contravention à l'utilisateur. Ce dernier réglera directement l'amende forfaitaire en utilisant au choix, un des modes de paiement proposés.
En cas de retrait de point(s) du permis de conduite, l'utilisateur s'engage à transmettre le nom du conducteur ou de la conductrice au moment de l'infraction aux services compétents.
L'utilisateur ne pourra ni céder ni sous-louer le matériel.
L'utilisateur s'engage à ne donner au véhicule aucune destination illégale ou contraire au bon sens moral.

ART.9. Les consignes suivantes doivent être observées par l'utilisateur, et connues de l'utilisateur et du(des) conducteur(s) :

- La feuille de route est à signer avant le départ par le conducteur, qui doit s'assurer qu'à sa prise en main, le véhicule n'est ni endommagé, ni dégradé intérieurement et extérieurement. Les niveaux doivent être vérifiés : carburant, eau et huile. En cas de problème, faire un constat et le noter en observation sur le document puis avertir un responsable de la LGEJ ;
- Il est interdit de fumer dans le véhicule et de s'y restaurer ;
- Tous les passagers qui ne se conforment pas au règlement et/ou qui dégradent le véhicule, engagent la responsabilité de l'utilisateur ;
- Au retour du véhicule, le conducteur doit s'assurer que le véhicule n'est ni endommagé, ni dégradé intérieurement et extérieurement, auquel cas, il doit le faire constater et signaler sur la feuille de route puis en avertir la LGEJ ;
- Le plein de carburant doit être complété, et le véhicule doit être rendu propre.

.

Pour l'utilisateur

Réservation du véhicule du au

Date

Nom et Signature du/de la président(e) de la structure

Pour la LGEJ

Date

Jean-Louis DUVERGEY

Petits conseils...

--> Valoriser votre accueil

Un accueil personnalisé et chaleureux dans un esprit de plaisir de la pratique, de convivialité et d'échange est capital.

--> Appréhender la météo

La plus grande appréhension pour l'organisateur d'une étape reste sans aucun doute la météo. C'est la variable que personne ne peut prévoir.
Aussi, comme dans toute organisation d'animations en extérieur, il est fondamental de prévoir un plan de replis en cas de pluie. La météo est toujours imprévisible et il serait dommage de devoir annuler l'étape.
A l'inverse, les fortes chaleurs peuvent également être très désagréables lors d'une étape en extérieur. C'est pourquoi, il est bon de prévoir des solutions pour se protéger a minima du soleil.

--> Rester en contact

Toutefois, en cas d'annulation irrémédiable, il est important de prévenir le plus rapidement possible le responsable missionné du bassin.
Ce dernier reste votre référent tout au long de votre étape.

--> Respecter le matériel prêté

Les matériels mis à disposition feront l'objet d'un état des lieux à adresser à Cécile MULLER (judotour@grandest-ffjudo.com) lors de la réception du matériel. Il s'agit d'un engagement essentiel.
Une fiche pour formaliser l'état des lieux du matériel se trouvera à disposition dans chaque véhicule Trafic.

--> Dresser un bilan

Une fois l'étape passée, il est essentiel d'en faire le bilan afin d'évaluer les améliorations à apporter à l'avenir.

Mémo d'organisation

Etape 1

Porter acte de candidature avant le 25 juin 2023

en retournant le cahier des charges dûment complété (informations sur le club, engagement et convention de mise à disposition de véhicules)

Etape 2

Récupérer le véhicule et la remorque

Etape 3

Compléter la feuille de route

(disponible dans le véhicule)

Etape 4

Installer l'étape du Judo Tour Eté

Etape 5

Faire l'état des lieux du matériel à l'issue de l'étape

(disponible dans le véhicule)

Etape 6

Transmettre les photos de l'étape

à Cécile MULLER judotour@grandest-ffjudo.com

Contact

CÉCILE MULLER

LIGUE GRAND EST DE JUDO
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE
03-88-26-94-11

www.judograndest.fr
judotour@grandest-ffjudo.com
@liguegrandestjudo
@liguegrandestjudo

Ligue Grand Est de JUDO et disciplines associées